



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centrales d'EDF

Question écrite n° 48693

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la possible fermeture des cette année par EDF de 9 centrales sur les 50 qui fonctionnent encore au charbon, au fioul ou au gaz. Alors que 80 % de l'électricité française est déjà d'origine atomique, l'entreprise publique s'oriente ainsi plus que jamais vers une politique du « tout-nucléaire ». L'abandon de l'équivalent de 20 % de son parc thermique classique concernerait trois branches encore couplées au réseau à Cordemais (Loire-Atlantique), Vitry (pres de Paris) et Pont-sur-Sambre (Nord), ainsi que 6 branches déjà retirées de l'exploitation en 1995, mais qui pouvaient toujours être remises en route dans un délai de 6 à 8 mois. La liste de ces 6 branches n'est pas connue à ce jour. Les 9 branches menacées qui représentent une puissance installée de 3 500 megawatts libèreraient de la place pour les prochaines grandes centrales nucléaires qui doivent entrer en service à Chooz (Ardennes) et Civaux (Vienne). Officiellement, aucune décision n'est arrêtée, le projet de réduction du parc thermique classique doit encore être discuté avec les représentants du personnel le 21 mars, puis validé en conseil d'administration en juin. Il s'interroge sur le bien-fondé de cette décision alors que de graves questions comme le recyclage des déchets nucléaires et le coût du démantèlement des réacteurs sont encore en suspens et où le bon sens devrait conduire au contraire à diversifier le parc d'EDF. Il souhaiterait en conséquence connaître l'opinion du Gouvernement sur un tel choix compte tenu du risque de voir le nucléaire remis en cause par l'opinion à la moindre défaillance.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48693

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 904